

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 22 novembre 2018
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 30 novembre 2018
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2018
qui ont pris part à la délibération 34	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. VINCENS-BOUGUEREAU Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

4

**Décision modificative
budgétaire n° 4 –
budget principal**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, RODRIGUEZ, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à Mme DUPUIS à partir du rapport n° 4), CAMINALE, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. GILLET (pouvoir à Mme SARSELLI), NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), ASTRE (pouvoir à Mme MOUSSA), VILLARET (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), GRELARD (pouvoir à Mme GIORDANO), ALLES (pouvoir à Mme BOIRON), VALENTINO (pouvoir à Mme VERDIER),

Membres absents : Mme COATIVY

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative budgétaire présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Celle-ci vise notamment à prendre en compte les éléments suivants.

Section de fonctionnement : dépenses

- la notification de la contribution communale 2018 au fonds de péréquation intercommunale (FPIC), inférieure de - 16 175 € à la prévision budgétaire initiale ;
- le financement des opérations de communication supplémentaires au cours de l'exercice liées notamment aux diverses manifestations autour du patrimoine communal (aqueduc et pont-siphon de Beaunant) pour + 8 243,79 € ;
- le financement de travaux en régie complémentaires et fournitures diverses (chantier des crèches de Cuzieu) pour + 10 000 € ;
- un ajustement à la baisse des dépenses de personnel suite à l'identification de crédits excédentaires sur l'exercice (- 22 068,79 €).

Soit une baisse du volume global des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget de 20 000 €.

Section de fonctionnement : recettes

- l'inscription de recettes de mécénat supplémentaires d'Engie au titre de l'exposition Don Quichotte tenue en octobre 2018 (+ 5 000 €) ;
- la correction d'un doublon de prévision de recettes au chapitre 74 (- 30 000 €) ;
- la notification des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité directe locale par les services de l'État (+ 5 000 €).

Soit une baisse du volume global des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget de 20 000 €.

Les mouvements de recettes et de dépenses réels opérés dans la section de fonctionnement s'équilibrent et sont neutres en termes d'épargne dégagée au profit de la section d'investissement.

Section d'investissement : dépenses

- l'annulation des travaux demandés par la Métropole de Lyon sur le bassin de rétention du lotissement Sainte-Barbe (- 150 000 €) ;
- l'annulation de crédits de travaux ne donnant pas lieu à mandatement en 2018 pour les travaux de l'hôtel de ville (- 30 000 €) ;
- l'annulation de crédits réservés aux acquisitions foncières en cas d'opportunité au cours de l'exercice (- 80 000 €) ;
- l'annulation de crédits de travaux de voirie (- 20 000 €), ces crédits étant budgétés selon un volume estimatif de besoins, l'intégralité de la ligne prévue ne sera pas nécessaire au cours de l'exercice ;
- l'annulation de crédits de travaux d'aménagements non engagés au centre technique municipal (- 15 000 €) ;
- l'annulation de crédits excédentaires sur l'opération « bâtiments divers » suite à divers retards d'engagement de travaux ou modifications de projets (-150 000 €) ;
- l'annulation de crédits excédentaires ne donnant pas lieu à engagement et/ou mandatement au cours de l'exercice 2018, répartis sur l'ensemble des opérations d'investissement conformément au document joint au présent rapport pour 135 120 € ;
- le report en 2019 de travaux d'éclairage public en lien avec le SyGERLY sur l'avenue de Limburg (- 100 000 €), suite au décalage en 2019 de l'opération prévue par la Métropole de Lyon ;
- le report en 2019 suite à la modification du projet, des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la bibliothèque et de l'espace Jean Salles (- 130 000 €) afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions et des besoins du service et du bâtiment en une seule opération ;
- le report des travaux de toiture et de désamiantage à l'école du Centre, suite à un appel d'offres infructueux (-70 000 €) ;
- le report des travaux sur les balmes, dans l'attente du lancement d'une expertise judiciaire (- 35 000 €) ;
- le report des travaux de ventilation et chauffage des gymnases (- 30 000 €) ;
- le report d'un achat de véhicule de police municipale afin de permettre la réalisation d'un achat groupé en 2019 (- 15 000 €).

Soit une baisse globale de 960 120 € des crédits de paiement des dépenses réelles d'investissement.

Section d'investissement : recettes

Le besoin de financement de la section d'investissement 2018 est couvert par un emprunt de 3 192 261,38 €. Compte-tenu des réductions de crédits opérables sur la fin de l'exercice 2018, le besoin d'emprunt résiduel ne s'élève plus qu'à 2 232 141,38 €. Les inscriptions budgétaires de recettes d'emprunt comptabilisées au chapitre 16 sont modifiées en conséquence.

La présente décision modificative entraîne une réduction de la charge budgétaire portée par la commune de 980 120 €, telle que retracée dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des ajustements proposés et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions),
APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 4 du budget principal telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J.: tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI